

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption et suivi du procès-verbal
 - 3.1 Séance ordinaire du 11 avril 2022
- 4- Période de demandes verbales
- 5- Administration
 - 5.1 Approbation des comptes payables et payés
 - 5.2 Croix-Rouge – Contribution Entente services aux sinistrés (Mai 2022 à Avril 2023)
 - 5.3 Modification de la politique générale (élus, employés et pompiers) pour le remboursement des frais de déplacement
 - 5.4 Dissolution de la Chambre de commerce de Sainte-Béatrix
 - 5.5 Contribution financière au Réseau des Femmes Élues de Lanaudière
 - 5.6 Services de la Sûreté du Québec – 2022 – Autorisation pour émettre les paiements
- 6- Travaux publics
 - 6.1 Adoption du règlement #662-2022 – Fermeture de rue
- 7- Sécurité publique
 - 7.1 Congrès AGSICQ - Inscription André Beupré
- 8- Urbanisme et environnement
 - 8.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueduc, d'eaux usées – Avril 2022
 - 8.2 Demande pour projet intégré récréotouristique Pods Luna
 - 8.3 Adoption du deuxième projet de règlement #660-2022 - Règlement modifiant le règlement de zonage #526-2012 afin de permettre les projets intégrés résidentiels dans la zone FV-903
 - 8.4 Adoption du deuxième projet de règlement #661-2022 - Règlement modifiant le règlement de zonage #526-2012 afin de modifier les usages permis dans la zone V1-301
 - 8.5 Adoption du règlement #663-2022 – Abrogeant le règlement #534-2012 concernant la protection et l'accès au Lac Cloutier
 - 8.6 Adoption du règlement #664-2022 – Modifiant le règlement #449-2008 concernant la tarification pour la délivrance d'un permis d'accès au lac Cloutier
 - 8.7 Autorisation de véhicules récréatifs et de camion vidangeur pour 3 événements
- 9- Culture et Loisirs
 - 9.1 Autorisation pour demande d'aide financière au PAFLPH 2022-2023
- 10- Varia
- 11- Période de questions
- 12- Levée de la séance

Toutes les séances ordinaires du conseil municipal débutent à 20 heures
Les questions doivent être adressées à direction@stebeatrix.com ou par téléphone
au 450-883-2245 poste 6232 **avant le 9 mai à 10h00,**
en mentionnant que c'est une question adressée au conseil municipal

Les séances du conseil se tiendront à la salle A du Pavillon du Village, et ce, jusqu'à nouvel ordre.
Les mesures sanitaires en vigueur devront être respectées pour y assister